

Benjamin SMITH
DG AF-KLM
Anne RIGAIL
DG AF
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 18 Janvier 2024

Objet : Protection des PNC

Monsieur le Directeur, Madame la Directrice

Nous constatons depuis plusieurs années, avec l'émergence des réseaux sociaux, que nos clients prennent des photos ou des vidéos des équipages dans l'exercice de leur mission sans leur consentement.

La diffusion sur les réseaux sociaux de vidéos d'influenceurs ou d'images sorties de leur contexte peut porter préjudice à l'image et à l'intégrité des PNC concernés mais aussi à nos clients.

Des compagnies aériennes de premier plan comme Lufthansa ou United Airlines prennent aujourd'hui des dispositions pour protéger leurs clients et leurs salariés de ces dérives.

A ce jour, nous n'avons pas connaissance de la politique mise en place par Air France et les informations portées auprès de notre clientèle pour lutter contre ce fléau qui dans certains cas porte préjudice à notre image de marque et à notre profession.

Nous vous demandons de bien vouloir organiser une réunion, dans les plus brefs délais, pour nous informer de vos actions sur ce sujet majeur.

Nous vous demandons dans ce cadre de défendre et protéger avec force et détermination tous les PNC qui seraient victimes de ces agissements, quelle que soit la situation et le statut du client.

La diffusion de ce type de contenu est à considérer comme du harcèlement et conduit à des risques psycho-sociaux majeurs pour les salariés concernés.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice, nos sincères salutations.

Marc LAMURE
Secrétaire Général UNSA Aérien AF
Secrétaire de section UNSA PNC AF



Copie : E. Caron, P. Tizon